

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{me} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Nous allons grouper, sans en garantir l'authenticité, les divers renseignements qui nous parviennent sur l'état des négociations pour la paix.

Un journal de Copenhague, le *Fædrelandet* du 26 juillet, dit que le bruit court dans cette capitale qu'un armistice de neuf mois a été conclu et que les Allemands resteront pendant ce temps en possession des Duchés.

Si cette nouvelle se confirmait, ajoute ce journal, il serait évident que les négociateurs étrangers auraient conclu un arrangement avant l'arrivée des plénipotentiaires danois.

Enfin, la *Gazette de Vienne*, dans son édition du soir du 27 juillet, se dit autorisée à déclarer dénuée de fondement la nouvelle envoyée de Paris à la *Gazette de Cologne*, que M. de Rechberg aurait fait savoir aux deux gouvernements de France et d'Angleterre que la séparation complète des Duchés d'avec le Danemark formait le maximum des exigences des puissances allemandes.

Que signifie cette rectification ou ce démenti? Les deux grandes puissances allemandes voudraient-elles demander quelque chose de plus au Danemark que le sacrifice du Holstein, du Lauenbourg et du Sleswig?

M. de Sick, chambellan, secrétaire et ami du roi de Danemark, est arrivé le 27 juillet à Vienne, non pour prendre part personnellement aux travaux de la Conférence, mais pour assister au besoin les plénipotentiaires danois.

La presse autrichienne continue sa cam-

pagne contre la politique trop prussienne du cabinet de Vienne.

Le *Fremdenblatt* du 25 juillet reproche à M. le comte de Rechberg de détacher l'Autriche des Etats secondaires et de désertir le rôle qui lui est assigné en Allemagne.

Ce journal espère, du reste, que la Prusse rentrera dans les voies de la modération, qu'elle cessera de menacer l'existence des moyens et petits Etats et qu'il ne restera bientôt d'autre souvenir de l'incident de Rendsbourg que celui d'un avertissement utile qui aura profité à l'Autriche aussi bien qu'à la Diète et à la Confédération, en la mettant en garde contre les velléités d'ambition et d'empiètement du cabinet de Berlin.

Le *Journal pour la Wagrie et pour l'île de Fehmarn*, qui paraît dans la ville d'Oldenbourg (duché du Holstein), dit que, le 26 juillet, dans l'après-midi, le ministre de la guerre saxon, M. de Ravehorst, le général Hake et plusieurs autres officiers supérieurs saxons, sont arrivés à Oldenbourg pour passer l'inspection de la garnison saxonne. Le général major saxon de Schimpf, qui était stationné à Oldenbourg, a été appelé par le télégraphe à Altona,

Le *Journal de Dresde* publie le rapport suivant du général Hacke, sur des rixes qui ont eu lieu à Rendsbourg, entre des soldats prussiens, saxons et hanovriens.

« Altona, 20 juillet 1864.

Le 17, des rixes ont eu lieu dans une salle de danse située aux portes de Rendsbourg, entre des Prussiens d'une part, des Saxons et des Hanovriens de l'autre; mais les sous-offi-

ciers de service sont parvenus à y mettre fin sans autre secours.

« Ces rixes paraissent néanmoins avoir été la cause d'autres désordres regrettables, qui, malheureusement, ne se sont pas terminés sans blessures pour les deux parties adverses (hommes du 15^e régiment d'infanterie de Prusse et une compagnie en garnison à Rendsbourg, et des sous-officiers et soldats du 5^e régiment d'infanterie de Hanovre).

« A l'irritation qui existait évidemment dans les troupes et l'omission de mesures de précaution propres à éviter des conflits, se joignait encore la circonstance défavorable que des baraques occupées par des troupes hanovriennes se trouvaient dans la même rue que des ambulances prussiennes et juste en face.

« Bien que les désordres se fussent bornés à des rixes isolées dans diverses parties d'un seul quartier de la ville, celui de Neuwerk, et que les troupes saxonnnes et hanovriennes eussent obéi à la retraite battue à neuf heures du soir, le commandant prussien de Kornwerke, le major de Hacke, commandant d'étapes pour Rendsbourg, avait prêté croyance à un bruit aussi improbable que mal fondé, que les Hanovriens avaient l'intention de s'emparer des dites ambulances, et avait requis deux compagnies du 15^e d'infanterie pour protéger ces ambulances.

« Cela se fit sans prendre les ordres du commandant hanovrien de la place de Rendsbourg, le lieutenant-colonel Dammers, mais aussi sans que ce dernier, qui se trouvait sur la place, et qui y parlait au major Hacke, y eût mis obstacle.

« D'après les rapports concordants des deux parties, les Hanovriens étaient dans leurs quartiers à neuf heures et demie; vers dix heures, les compagnies prussiennes arrivèrent, chargèrent leurs fusils à balle et bivouaquèrent jusqu'au matin sur la place d'armes de Rendsbourg, et firent circuler constamment de fortes patrouilles.

« Ces patrouilles blessèrent en commençant, c'est-à-dire peu après dix heures, quatre sous-officiers hanovriens qui revenaient de visiter les quartiers, du moins au dire des Hanovriens, que les Prussiens, à la vérité, contredisent.

« La seule circonstance qui puisse justifier, jusqu'à un certain point, ces mesures extraordinaires, a été peut-être que les Hanovriens logés dans les baraques ont fait beaucoup de bruit, et que sans doute ils ont injurié les Prussiens.

« Les pierres qu'on prétend qu'ils ont jetées n'ont du moins fait de mal à personne, et il faut bien que les pierres aient été lancées dans les fenêtres ouvertes, car les vitres sont restées entières.

« Le tout s'est donc borné à de simples rixes, quoique assez considérables, comme il en éclate souvent dans les garnisons mixtes, surtout quand, comme ici, l'une des troupes qui s'est montrée avec distinction devant l'ennemi a plus le sentiment d'elle-même qu'à l'ordinaire, et que l'autre troupe n'est pas disposée à se reconnaître inférieure pour cela.

« En tout cas, les rapports réciproques sont difficiles, et demandent du tact et de la prudence. Mais voilà que le major de Hacke a envoyé à S. M. le roi de Prusse, à Berlin, et au

FAMILIARITÉ.

6

UNE PASSION FUNESTE

(Suite.)

La question était embarrassante; mais Sény ne reculait pas pour si peu.

— Le petit garçon de Rogard n'est pas plus haut que moi, et il fait des fagots de branches mortes, qu'il porte ensuite sur sa tête. D'autres gardent les moutons et les vaches. Et puis, ajouta le pauvre Sény en s'excitant de plus en plus aux grandes choses, dans l'ardeur de son dévouement filial, et puis, il y a encore les ramoneurs!

Ce dernier mot pourtant fut suivi d'un torrent de larmes. On voyait clairement que ce pis-aller était le dernier effort du courage.

Mme de Kaniblek riait et pleurait en même temps. Il y avait dans les yeux de Sény quelque chose de si affectueux et de si bon, qu'un de ses regards en disait vingt fois plus que bien des paroles. Sa mère l'embrassa avec effusion.

— Non, Sény, non, mon fils; il serait mal d'abandonner ton père, qui n'est pas méchant. Tu es

encore trop petit pour comprendre comment il me fait du chagrin, presque sans le vouloir. Il faut le respecter, mon chéri; il faut l'aimer tendrement, et tu verras qu'un jour nous serons tous heureux ensemble. Seulement, si je n'étais pas là, et qu'il t'offrit de boire avec lui, ne crains pas de refuser; et s'il te présentait toujours ce poison, mets-toi à genoux comme pour ta prière, et dis bien doucement: Non, papa, non, j'aime mieux mourir que de désobéir à ma mère et offenser le bon Dieu. Si tu approchais seulement tes lèvres de ces fatales liqueurs, sais-tu bien ce qui arriverait! Je serais à la fois si affligée et si honteuse, que je supplierais mon Sauveur, ce Jésus que tu aimes tant, de m'ôter bien vite de ce monde.

L'enfant ne pouvait parler, mais les pleurs et les baisers dont il couvrait les mains de sa mère promettaient suffisamment ce qu'une tendresse craintive attendait de lui. Eléonore allait continuer la tâche si délicate de prémunir son fils contre l'exemple et les entraînements paternels, lorsqu'une voix bien connue s'éleva des taillis, et appela Sény à plusieurs reprises.

— Rogard! par ici, Rogard! cria l'enfant. Tu nous cherchais, mon bon vieux Rogard! Peut-être

tes petits garçons n'ont-ils pas de quoi souper aujourd'hui, et moi j'ai si bien mangé tout-à-l'heure. Oh! nous allons retourner chez nous, et tu auras autant de pain que tu en voudras.

Le bonhomme ne venait guère au manoir que pour y renouveler ses provisions, quand la misère se faisait trop sentir dans sa famille. Mme de Kaniblek connaissait l'histoire de Marie et de Jeff; elle savait les malheurs occasionnés par l'inconduite des deux forgerons, et, victime d'égarements semblables, elle n'en compatissait que mieux aux peines du vieillard. Cette fois, Rogard n'avait rien à demander; et si des préoccupations pénibles se lisaient encore dans ses yeux, ses propres malheurs n'y étaient pour rien.

Après quelques mots échangés avec Sény, qui consentit de grand cœur à accueillir un gros bouquet pour le petit-fils de Rogard, le paysan prépara de son mieux la châtelaine au douloureux message qu'il s'était chargé de remplir. Le vieillard raconta comment il avait rencontré les chasseurs, et, sans trahir un secret qu'il tenait à garder religieusement, il trouva moyen de réveiller les craintes d'Eléonore pour son fils: elle les avait ressenties une première fois en lisant l'étrange épître où il était question de dangers mystérieux sur lesquels Gaëtan n'avait jamais

voulu s'expliquer. Une fois sous l'empire de cette émotion inquiète, il était plus facile de lui parler d'une séparation dont le premier avantage était d'écartier l'enfant des périls qui le menaçaient. D'ailleurs, à côté de ces vagues appréhensions, il en existait une autre bien distincte et bien naturelle, que les recommandations de tout à l'heure suffiraient pour indiquer aux moins clairvoyants.

Le charbonnier trouva donc Mme de Kaniblek mieux disposée qu'il ne l'aurait cru au sacrifice que l'intérêt de l'enfant exigeait d'elle. Les deux héritiers du manoir de Crénuhel étaient déjà parmi les meilleurs élèves du prêtre de Vannes; le troisième fils du châtelain de Quoëtuder allait les rejoindre, au premier jour, et ce dernier n'était guère moins jeune que Sény, dont il n'avait ni la robuste santé ni l'intelligence. Rogard avait été mis au courant de tout par les domestiques des deux manoirs, et la pauvre mère ne se lassait pas de lui faire répéter l'éloge du saint homme que M. de Kaniblek venait de choisir pour lui confier l'éducation de son fils.

— Mais, dit le vieillard, au moment où Sény, ayant achevé sa moisson de fleurs, revenait en chantant s'asseoir aux pieds de sa mère, veillez bien sur le cher petit jusqu'à l'heure de son départ. Vous le

prince Frédéric-Charles, des dépêches télégraphiques telles que, dès hier, deux autres compagnies prussiennes sont arrivées de Schleswig à Rendsbourg comme renfort, et j'ai lieu de croire que de Kiel aussi de nouveaux détachements sont en marche pour Rendsbourg.

Il paraît donc qu'on a attribué à ces incidents une importance et une signification particulières.

Hier matin, sitôt que j'eus avis des désordres qui avaient été commis, j'ai envoyé immédiatement le colonel Fabrice à Rendsbourg pour prévenir le renouvellement des désordres et m'informer exactement de l'état des choses; en outre, le général-major hanovrien Knesebeck reçut l'ordre de se renseigner exactement sur ce qui s'était passé et de faire constater les faits; enfin j'ai invité le commandant prussien à ordonner des mesures analogues.

Aujourd'hui, ledit colonel doit se rendre au quartier-général de l'armée alliée à Apenrade, pour exposer les faits, d'après notre manière de voir, au prince Frédéric-Charles, auquel seront parvenus sans doute des rapports très-chargés de couleur, et prévenir, si c'était possible, l'arrivée de nouvelles troupes prussiennes à Rendsbourg et dans les environs.

Je dois ajouter, en finissant, que la journée d'hier s'est passée tranquillement, et qu'il n'y a aucun motif de croire que ces désordres se renouvelleront. D'ailleurs, toutes les mesures de précaution, répondant aux circonstances, ont été prises.

Le lieutenant-colonel Dammers a quitté hier Rendsbourg, avec deux compagnies de son bataillon, en vertu d'ordres qui avaient été donnés antérieurement; les deux autres compagnies le suivront, le 20; le même jour doit arriver, pour remplacer le bataillon, un bataillon du régiment garde du corps hanovrien, commandé par le lieutenant-colonel de Reichmester, qui prendra le poste du commandant de Rendsbourg.

Le major d'Elterbin a l'ordre de veiller, avec rigueur, au maintien de l'ordre et de la tranquillité parmi sa troupe.

GUSTAVE HACKE,
Lieutenant-général.

Le *Journal de Dresde* dit que la nouvelle du rappel du général Hacke n'est nullement confirmée.

Nous empruntons à la *Gazette de Gènes* la correspondance suivante :

Tunis, 20 juillet. — J'espérais pouvoir, par ce courrier, vous donner quelques nouvelles importantes, mais je ne puis encore rien vous dire. Et, cependant, cet espoir était corroboré par l'arrivée d'un officier supérieur d'ordonnance de S. M. l'Empereur des Français, arrivé

ici, le 16, et porteur, à ce que l'on dit, d'importantes communications pour le bey.

Jusqu'à hier, cet officier d'ordonnance n'avait pas encore conféré avec le bey. Toutefois on croit généralement que la France veut sérieusement déterminer le gouvernement tunisien à sortir de l'inaction où il se trouve et à se résoudre à prendre les mesures que la situation réclame impérieusement.

Le bruit court que l'escadre de l'amiral Bouët doit quitter les eaux tunisiennes avant la fin du mois pour se rendre à Toulon. Le pavillon turc devra aussi disparaître de la rade, car, outre qu'il n'est d'aucune utilité, il est encore pour nous, Européens, un sujet de préoccupations.

La ville et les environs sont très-tranquilles, et rien n'indique des idées de révolte ou d'agitation.

Les recommandations des ulémas dans les mosquées maures continuent, et il paraît qu'elles sont favorablement accueillies par les Arabes, indignés de l'état actuel des choses qui a paralysé toutes les branches de leur commerce. Un grand nombre de maisons se trouvent à cette heure en voie de liquidation.

Le calme qui règne aujourd'hui dans la régence est regardé par certaines personnes comme le signe avant-coureur de quelque tempête.

C'est là, je vous le répète, l'opinion de quelques personnes qui ne se fient pas au caractère indomptable des Bédouins.

La correspondance spéciale du *Times* ajoute quelques détails aux nouvelles de Washington que nous connaissons déjà.

Les confédérés s'occupent activement de transporter à Richmond l'immense butin qu'ils ont enlevé. Ils reprendront ensuite l'offensive contre l'armée de Grant, qui demeure affaiblie et impuissante dans ses lignes devant Pétersbourg.

En Georgie on s'attend à une prochaine bataille. Johnston a manœuvré de manière à enfermer Sherman entre son armée et Atlanta.

La lassitude de la guerre se manifeste par tous les moyens. Pendant l'invasion, les habitants du Maryland et de la Pensylvanie sont demeurés indifférents et n'ont pas voulu concourir à la défense du territoire.

A Saint-Louis, six vapeurs fédéraux ont été incendiés. La perte est évaluée à 500,000 dollars. Cet incendie est probablement une nouvelle protestation contre la guerre à outrance et la politique de M. Lincoln. Les banquiers de New-York n'ont pas voulu souscrire l'emprunt que M. Fessenden a essayé d'émettre. Le crédit du gouvernement fédéral n'existe plus.

On mande de New-York, le 6 juillet, au *Phare de la Loire* :

On assure que les troupes fédérales ont passé le Potomac, poursuivant les confédérés.

conduirez vous-même à Vannes, n'est-il pas vrai? La route est très-sûre par Pontivy et Locminé.

— Oui, oui, je ferai ce triste voyage, répondit la châtelaine en baissant la voix pour ne pas être entendue de l'enfant, qui la regardait déjà d'un air interrogateur. Mon Dieu! que cette solitude me paraît désolante quand je reviendrai sans mon fils!

Rogard s'éloigna très-satisfait du succès de son ambassade, tandis que Mme de Kanibiek retournait lentement au manoir. Eléonore n'entendait plus ni les questions ni les refrains de Sény; absorbée dans ses réflexions, elle cherchait à pénétrer le mystère que son mari voulait lui cacher, et que le vieillard semblait connaître, sans s'expliquer davantage. La pensée de son prochain isolement l'accablait. Pourtant, elle sentait que le sacrifice était nécessaire, et elle ne pouvait s'empêcher de voir dans la résolution soudaine de Gaëtan quelque chose de providentiel. Il lui tardait de savoir comment Sény prendrait la nouvelle qu'il fallait bien lui annoncer.

— Tu me disais, il y a une heure, que tu voudrais t'en aller bien loin, dit-elle en pressant avec plus de tendresse les mains de l'enfant. Sais-tu ce que Rogard vient de m'apprendre?... Ton père a

justement le désir de t'envoyer à Vannes, chez un homme très-vénérable, qui a chez lui beaucoup de jolis enfants, des enfants gais, heureux, et qui seront charmés de jouer avec toi.

— Et vous resterez avec nous, ma bonne petite mère?

— Non, je te conduirai seulement à Vannes, et j'irai t'y chercher plus tard.

— Alors, j'aime mieux ne pas vous quitter, dit Sény d'un ton résolu.

— Il le faudra bien, mon chéri. Et puis, tu voulais travailler pour moi : à Vannes, on t'enseignera beaucoup de choses qui nous seront très-utiles à tous les deux. Quand tu les sauras, tu pourras devenir réellement le soutien de ta mère.

— Faut-il longtemps pour les apprendre?

— Non, tu les sauras vite, en te montrant soumis et appliqué.

Moyennant cette assurance, Sény répondit qu'il voulait partir; mais il devint pensif, et, au lieu de courir, de sauter comme il en avait l'habitude, il revint au manoir, les yeux baissés et sans quitter la main de sa mère. La lampe allumée, il alla s'asseoir dans un coin, répondit à peine à Mme de Kanibiek qui lui présentait ses jouets favoris. Cependant au

Les avis du Mexique, en date du 2, disent que les généraux juaristes Uruga et Doblado ont fait leur adhésion à l'empire mexicain.

Correspondance particulière de l'ÉCHO
SAUMUROIS.

Paris, 26 juillet 1864.

Jeudi dernier a eu lieu, sous la coupole de l'Institut, par cinquante degrés de chaleur, la séance publique annuelle de l'Académie française. L'auditoire était nombreux, et les dames en formaient la majorité.

Après le rapport sur le concours présenté par M. de Villemain, secrétaire perpétuel, avec son inimitable talent, il a été donné lecture de plusieurs fragments des discours de MM. Benoît et de Bornier, qui se sont partagé le prix d'éloquence. Ce prix avait pour sujet l'Éloge de Chateaubriand, et on peut dire que les deux honorables lauréats ont écrit, l'un et l'autre, une œuvre à la hauteur du beau sujet qu'ils avaient à traiter. Chateaubriand tour à tour écrivain et homme d'État, méritait à juste titre ce public hommage à sa mémoire au sein même de l'illustre compagnie dont il fut un des membres les plus éminents.

M. le prince Albert de Broglie a pris ensuite la parole pour présenter le rapport sur les prix de vertu. Ce n'est pas la moins noble prérogative de l'Académie que ce soin qui lui est dévolu de récompenser les humbles dévouements populaires, les actions simples et modestes, les mérites toujours pleins d'abnégation de ces bonnes âmes si grandes dans leur simplicité, si admirables dans l'accomplissement des rigoureux devoirs ou des apostolats obscurs!

L'Académie n'oublie jamais, d'ailleurs, de constater publiquement tout ce qu'il y a d'honorable pour elle dans cette tâche que lui imposent chaque année les libéralités de M. de Montyon.

Un prix de 3,000 fr. a été décerné à Jean Laffray, à Baule (Loiret), dont la vertu à ce rare mérite d'être originale, et semble nous transporter au milieu d'un temps patriarcal, et nous rappeler les aventures de l'âge d'or. Voici quelques lignes du rapport de M. de Broglie, qui font connaître la vie si noblement remplie de notre héros :

« Un ancien soldat, médaillé de Sainte-Hélène, Jean Laffray, aidé de sa femme Victoire Genty, a consacré depuis cinquante ans une modeste aisance à se faire l'hôtelier gratuit des pauvres passants. A toute heure sa demeure est ouverte; et l'ouvrier qui fait son tour de France, l'enfant des montagnes de Savoie ou d'Auvergne, qui chemine pour la première fois seul dans le monde, le pauvre ménage que le salaire élevé de la grande industrie a attiré loin de son village natal et que le chômage y renvoie chargé de misère et d'enfants, trouvent sous cet abri que chacun leur désigne du doigt

le repas du soir et le repos de la nuit. Jean Laffray ne leur demande qu'une chose : à tous, le livret qui atteste leur condition laborieuse, à la femme qui se présente au bras d'un homme la preuve que son union a été sanctionnée par la loi et bénie par la religion.

« Cet examen fait (et chaque soir Laffray y procède avec la régularité d'un magistrat), la porte s'ouvre, la table est dressée, quinze ou vingt pauvres y prennent place, et lui-même s'assoit à côté de ses hôtes, mais au dernier rang et en réclamant pour lui le droit de les servir. Le lendemain il faut bien partir pour faire place à d'autres; mais il est rare qu'on parte sans emporter quelque souvenir de Jean Laffray : c'est une pièce d'argent, un vêtement, pour les enfants, un peu de linge blanc qui rafraîchit leurs membres délicats ou une paire de sabots qui repose leurs petits pieds saignants. Pour ces besoins extraordinaires qui se reproduisent à peu près tous les jours, il y a dans les armoires de Jean Laffray des provisions toutes préparées, où il puise sans cesse, et qui ne sont pourtant jamais épuisées.

« Sa femme et lui ont fait pendant trente ans des distributions de ce genre, presque chaque matin, tantôt ensemble, tantôt à l'insu l'un de l'autre, sans que les dignes époux aient jamais échangé entre eux d'autre reproche que celui de n'avoir pas donné assez ou d'avoir donné sans prévenir et en se réservant pour soi seul le plaisir du bienfait. »

Le séjour de l'Empereur à Vichy donne à cette ville thermale une animation et une vie extraordinaires. Depuis que la musique de la garde se fait entendre dans le parc, l'Empereur y vient se promener et s'asseoir au milieu de la foule. L'autre jour, il avait pris place sous les grands arbres, entre le général de Béville et le commandant Stoppel. Devant eux se trouvaient trois chaises destinées à préserver les pieds de l'humidité qu'entretennent à qui mieux mieux le sable succédant au gazon et la pluie remplaçant le soleil. On faisait, selon l'usage, un cercle large et respectueux autour de Napoléon III, lorsque deux dames, d'un âge et d'une mise respectables — venues du matin probablement — apercevant les dites chaises s'en vont tout simplement les prendre sous les pieds de l'auguste buveur.

Hilarité générale, objurgations, reproches aux pauvres dames, à qui on crie de toutes parts : *Ce sont les sièges de l'Empereur!* Elles se troublent, elles perdent la tête et finissent par reporter les terribles commodités de la conversation. Mais l'Empereur les refuse, il les leur présente de sa main, si bien que les infortunées se sauvent et courraient encore sans la foule qui barre toutes les issues. Au moment où elles s'arrêtent effarées, elles se retrouvent en face des mêmes susdites chaises que leur offre avec sa politesse accoutumée le général de Béville, par ordre de l'Empereur. Cette fois elles les ont acceptées.

moment où la châtelaine s'affligeait d'un abattement qui, néanmoins, avait pour elle une certaine douceur, Sény lui adressa une question :

— Qu'est-ce que Vannes? Une ville comme Hennebont, avec des rues et des places?

— Oui, une ville très-jolie et beaucoup plus grande qu'Hennebont.

— Est-ce qu'on y voit aussi Polichinelle? demanda Sény en souriant déjà, et avec un redoublement d'attention.

On y voyait Polichinelle. L'enfant battit des mains, car le spectacle des marionnettes était sa passion, et il n'avait pas eu d'autre regret en quittant la ville. Sény aimait sa mère autant que pas un enfant au monde, mais l'idée charmante qui se présentait à lui ne pouvait rien laisser à l'affliction dans son jeune cœur. Oh! le théâtre ambulante en coutil rayé, qu'emporte de place en place un être invisible, que suivent une foule de petits souliers, de petits sabots, tout cela trottant avec un bruit où l'on sent déjà du plaisir! Oh! la figure enluminée du héros, son air jovial, ses deux bosses, ses gestes heurtés, fantasques, sa voix qui rit, chante, bredouille sans jamais lasser! Oh! les querelles domestiques, les batailles, les chutes, les danses, les gambades de Polichinelle;

qui ne les a vues, qui ne les regrette, qui, enfin, ne justifiera pleinement Sény oubliant, tout-à-coup, dans sa joie, qu'il faudra se séparer de sa mère pour retrouver dans la hutte portative l'inappréciable enchanteur?... Avec cette facilité qu'ont tous les enfants de voir et d'entendre à l'avance ce qui leur plaît, il riait maintenant de confiance et de souvenir; et la mère (explique qui pourra les contradictions de notre cœur) souffrait presque autant de la gaieté de son fils qu'elle s'inquiétait avant de sa tristesse.

— Il m'oubliera, disait-elle; lui, si nécessaire à mon bonheur, il apprendra à se passer de moi dans ses jeux, dans ses plaisirs, et peut-être bien dans ses peines.

Un sentiment égoïste peut naître dans un cœur maternel; mais la raison et l'amour en ont bientôt fait justice. Lorsqu'elle eut couché son enfant, et qu'elle se fut mise à genoux devant le crucifix, la châtelaine bénit Dieu avec une entière abnégation, et le remercia d'avoir laissé à l'enfance la faculté d'oublier vite les causes de chagrin, et de se procurer partout des consolations faciles.

Le lendemain, M. de Kanibiek revint au manoir, plus calme qu'il ne l'avait été depuis longtemps. Il

Le roi des Belges arrivait au parc juste au moment où l'Empereur se retirait après cette scène. Il est de haute taille, marchant droit. La foule, au milieu de laquelle il paraissait pour la première fois, le suivait obstinément. Il a pris le parti le plus sage et le plus court... il est rentré chez lui.

Samedi, l'Empereur s'est rendu à Thiers, pour visiter les importantes fabriques de coutellerie qui ont fait de cette ville la rivale de Sheffield. Après avoir reçu les autorités et la chambre de commerce, il s'est rendu à la fabrique de M. Sabatier, où il a suivi avec intérêt les phases multiples par lesquelles un petit morceau d'acier, introduit dans l'usine, en sort transformé en un instrument de coutellerie complet et usuel.

Une intéressante soirée a été donnée mercredi par M. Leverrier, en l'Observatoire, aux membres de la Société pour l'avancement de l'astronomie et de la météorologie.

M. Leverrier a fait très-aimablement, avec M^{me} Leverrier, les honneurs du ciel et des grosses lunettes de la maison. La voûte céleste a en lui un majordome vraiment accompli.

Un certain nombre de dames, un peu les mêmes que celles qui jeudi n'auraient manqué pour rien au monde, à l'Académie française, à la séance annuelle des prix de vertu, émailaient cette réunion. Ce n'étaient peut-être point toutes les plus jeunes et les plus jolies de Paris; mais si les jeunes et les jolies ne savent, ne daignent ou ne peuvent plus être spirituelles, les avertis qu'on tournera quelque jour le dos aux grues parées des plumes du paon pour aller herboriser sentimentalement aux côtés de quelque dame, moins fraîche peut-être et moins ornée du côté des chiffons, mais moins indigente en esprit.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

M. Émile Olivier va publier un commentaire de la loi du 25 mai sur les coalitions, dont il a été le rapporteur au Corps législatif.

— La *Stampa*, de Turin, assure que le prince Humbert ira au camp de Châlons, et qu'il se rendra ensuite en Angleterre.

— On s'intéresse vivement au procès fait à M. le comte Adalbert de Talleyrand-Périgord par la famille de Montmorency, qui conteste le droit à M. de Talleyrand-Périgord de prendre les noms, titre et armes de duc de Montmorency.

Les noms des parties en cause, les questions soulevées par les demandeurs, le choix des avocats, donneront à ces débats une importance inaccoutumée.

Le dernier duc de Montmorency, Anne-Louis-Raoul-Victor de Montmorency, est mort en 1862 sans enfant. Il avait deux sœurs prédé-

cedées : M. le comte Adalbert de Talleyrand-Périgord est le fils cadet de la cadette, madame la duchesse de Valençay, morte en 1858.

M. le prince et M. le comte de Montmorency-Luxembourg, aujourd'hui se disant seuls représentants mâles de la maison de Montmorency, les comtes de Brissac, de Chabot, les ducs de Rohan, de Luynes, le marquis de Montemart, le vicomte de Laroche-foucauld et autres grands noms de France, tous descendant de Bouchard I^{er}, sire de Montmorency en 950, se sont réunis pour demander qu'il soit interdit à M. le comte Adalbert de Talleyrand-Périgord de prendre le titre de duc de Montmorency.

Ils prétendent que, avec le duc Raoul de Montmorency, s'est éteint le titre de duc qui lui appartenait : aucun d'eux ne revendique ce titre, mais seulement le nom et les armes; ils soutiennent que le nom de Montmorency ne figure pas dans l'acte de naissance de leur adversaire ni dans celui de ses ancêtres; que c'est un nom patronymique et non de seigneurie et que ni le nom ni les armes ne passent par les femmes à leurs enfants.

Ce fut en 1551 que la baronnie de Montmorency fut érigée en duché-pairie en faveur du fameux connétable Anne de Montmorency, faveur jusque-là réservée aux princes du sang. Il fut ainsi le premier créé en dehors de la famille royale : la pairie était mâle, mais le duché femelle, comme on disait alors, c'est-à-dire transmissible par les femmes.

C'est M^{re} Berryer qui doit plaider pour la famille des Montmorency : cet honneur était dû au vaillant défenseur d'un temps qui n'est plus.

Chronique Locale.

Nous apprenons la nomination de M. Galbrun, notaire, et M. Delage, comme suppléants du juge de paix à Montreuil-Bellay.

Jeudi soir, un marinier de notre ville, en traversant la Loire, trouva à la tête de la prairie d'Offard, enveloppé d'un mouchoir de coton, le corps d'un enfant du sexe masculin. Ce petit être, de quelque jours seulement, n'a pas dû séjourner longtemps dans l'eau. Deux de ses membres n'étaient pas encore en décomposition. Cet infanticide a-t-il été commis à Saumur, ou ce corps a-t-il été amené en cet endroit par le courant? voilà ce que la justice informe.

Mardi dernier, un jeune homme des Rosiers faisait baigner son cheval dans la Loire, sans trop connaître l'endroit qu'il avait choisi. Tout-à-coup sa monture perdit pied, le garçon perdit la tête; il ne sut pas se maintenir sur son cheval et disparut. Aux cris poussés par une femme témoin de cet accident, M. Sigaud, re-

ceveur des contributions indirectes, accourut. Sans prendre le temps de se déshabiller complètement, deux fois il plongea, et deux fois sans succès; n'écoulant que son courage, il plongea de nouveau, et cette fois il ramena à terre le jeune imprudent déjà sans mouvement. Grâce aux soins intelligents qui lui ont été donnés, l'asphyxie n'étant pas complète, ce pauvre garçon a pu être rappelé à la vie.

Ce sauvetage fait le plus grand honneur à M. Sigaud, qui est âgé de 50 ans et est père de plusieurs enfants.

BOISSON POUR LES MOISSONNEURS.

Au moment où commencent les rudes travaux de la moisson, nous croyons faire une chose utile en indiquant la composition d'une boisson très-hygiénique et très-économique à la fois. Il faut prendre 500 grammes d'essence de café, un litre d'alcool du Languedoc à 86 degrés, 125 litres d'eau et dans le tout faire dissoudre 2 kil. 250 gram. de sucre.

On obtient un liquide très-rafraîchissant, de bon goût, et bien supérieur pour l'apaisement de la soif, à toutes les boissons fermentées ou vinaigrées qu'on a l'habitude de donner aux moissonneurs. Cette boisson a été essayée depuis quelque temps, pendant les fortes chaleurs, dans les ateliers de M. Christoffe, à Paris, et tout le monde s'en est très-bien trouvé.

Au lieu de 500 gram. d'essence de café, on peut prendre un kilog. de bon café et l'épuiser par une partie de l'eau qui servira à faire la boisson.

On sait tous les services que le café pris comme boisson a rendus à nos armées en Algérie, en Crimée et en Italie. Son emploi aux doses que nous indiquons épargnera certainement bien des maladies à nos moissonneurs.

(Journal d'Agriculture pratique.)

Instruction concernant l'emploi des huiles de pétrole destinées à l'éclairage, approuvée par le préfet de police, le 29 juin 1864.

L'emploi de l'huile de pétrole présentant des dangers, il importe de faire connaître au public les précautions à prendre pour les éviter.

L'huile de pétrole, convenablement épurée, est à peu près incolore. Le litre ne doit pas peser moins de 800 grammes. Elle ne prend pas feu immédiatement par le contact d'un corps enflammé.

Pour constater cette propriété essentielle, l'on verse du pétrole dans une soucoupe, et l'on touche la surface du liquide avec la flamme d'une allumette; si le pétrole a été dépouillé des huiles légères très-combustibles, non-seulement il ne s'allume pas, mais si l'on y jette l'allumette enflammée, elle s'éteint après avoir continué à brûler pendant quelques instants.

D'abord, le vieux concierge tomba malade, et assez gravement pour que l'unique servante du manoir se refusât à rester seule avec lui. La châtelaine n'avait pas plus tôt trouvé un moyen d'aplanir cette difficulté, que le voisin, dont la voiture devait servir au voyage, fit savoir par un billet qu'une affaire imprévue le forçait à partir lui-même subitement; ce qui ne lui permettait plus de renouveler ses offres à M. de Kaniblek. Ce dernier se souvint alors qu'un gentilhomme du voisinage, M. de Quoëtuder, devait justement conduire, le lendemain, un de ses fils à Vannes, et qu'il avait proposé de se charger de Sény dans le cas où ses parents seraient retenus au manoir.

— Je prendrai l'enfant sur mon cheval, dit Gaëtan, et nous aurons bien vite franchi la distance qui nous sépare de Quoëtuder. Là, Sény sera en bonnes mains pour continuer son voyage; dès que je l'aurai vu en voiture, je reviens ici, et nous ferons en sorte de ne pas trop tarder nous-mêmes à l'aller visiter à Vannes.

— Ainsi, je n'ai pas même la consolation de l'accompagner! murmura la pauvre Eléonore. Gaëtan ne trouvait aucun moyen de faire mieux; il fallait en prendre son parti.

Toute huile minérale destinée à l'éclairage, qui ne soutient pas cette épreuve, doit être rejetée comme pouvant donner lieu, par son usage, à des dangers sérieux.

L'huile de pétrole, alors même qu'elle ne renferme plus les essences légères dites *naph-tes*, qui lui communiquent la faculté de s'allumer au contact d'une flamme, n'en est pas moins une des matières les plus combustibles que l'on connaisse; si elle imbibé des tissus de lin, de coton ou de laine, son inflammabilité est singulièrement exaltée, aussi son emmagasinage, son débit, exigent-ils une grande circonspection.

L'huile de pétrole doit être conservée ou transportée dans des réservoirs ou dans des vases en métal. Les dépôts doivent être éclairés par des lampes placées à l'extérieur ou par des lampes de sûreté.

Lampes. — Une lampe destinée à brûler du pétrole ou toute autre huile minérale ne doit avoir aucune gerçure, aucune fêlure établissant une communication directe avec l'enceinte où la mèche fonctionne. Le réservoir doit contenir plus d'huile que l'on n'en peut brûler en une seule fois, afin que la lampe ne puisse pas être vide pendant qu'elle brûle.

Les réservoirs en matières transparentes, comme le verre, la porcelaine, sont préférables, parce qu'ils permettent d'apprécier le volume de l'huile qui y est contenue.

Les parois des réservoirs doivent être épaissies, les ajustages qui les surmontent doivent être fixés, non pas à simple frottement, mais par un mastic inattaquable par les huiles minérales.

Le pied des lampes doit être lourd et présenter assez de base pour donner plus de stabilité et diminuer les chances de versement.

Emploi de l'huile dans les lampes. — Avant d'allumer une lampe, on doit la remplir complètement, et ensuite la fermer avec soin.

Lorsque l'huile est sur le point d'être épuisée, il faut éteindre et laisser refroidir la lampe, avant de l'ouvrir pour la remplir. Dans le cas où l'on voudrait introduire l'huile dans la lampe éteinte avant son complet refroidissement, il est indispensable de tenir éloignée la lumière avec laquelle on éclaire pour procéder à cette opération.

Si le verre d'une lampe vient à casser, il faut éteindre immédiatement, afin de prévenir l'échauffement des garnitures métalliques. Cet échauffement, quand il atteint une certaine intensité, vaporise l'huile contenue dans le réservoir; la vapeur peut prendre feu, déterminer une explosion entraînant la destruction de la lampe, et, par suite, l'écoulement d'un liquide toujours très-inflammable et souvent même déjà enflammé.

Le sable, la terre, les cendres, le grès, sont préférables à l'eau pour éteindre les huiles minérales en combustion.

Brûlures. — En cas de brûlures, et avant

Soit qu'il fût trop sensible au chagrin qu'elle montrait, soit pour un autre motif, Mme de Kaniblek remarqua l'air préoccupé de son mari, lorsqu'il fut décidé qu'elle ne serait pas du voyage. Peut-être éprouva-t-elle une vague inquiétude en se rappelant l'insistance que Rogard avait mise à lui conseiller de veiller jusqu'au bout à la sûreté de l'enfant. Mais que pouvait-elle redouter? M. de Quoëtuder était un brave gentilhomme; son manoir se trouvait à moins de trois lieues de Kaniblek, et, dans le trajet, Sény serait sous la protection de son père, que l'ivresse seule rendait parfois brutal, et qui ne pouvait s'enivrer dans un chemin désert, où le poison tentateur ne se trouvait pas sur son passage. Cependant le châtelain, les bras croisés sur sa poitrine et la tête basse, se promenait à grands pas dans la salle, et à mesure que le soir approchait, on eût dit, à l'altération de ses traits, au feu sombre de ses regards, que ses réflexions devenaient plus amères. Après avoir donné ses ordres pour que tout fût prêt le lendemain au lever du soleil, il se retira dans sa chambre où la servante, qui passait devant la porte, crut un instant l'entendre gémir.

(La suite au prochain numéro.)

l'arrivée du médecin, il sera très-utile de couvrir les parties blessées avec des compresses imbibées d'eau fraîche, souvent renouvelées.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le journal des *Deux-Mondes* de Francfort, du 28 juillet, annonce qu'il a reçu de Vienne une communication disant que la Conférence de la veille a duré une heure et demie; que

les plénipotentiaires n'ont pu trouver un point de départ de nature à faire prévoir un résultat, et que la Prusse et l'Autriche ont déclaré ne vouloir consentir à un armistice qu'après l'acceptation d'une base pour la paix.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

Le représentant prussien a informé la Diète de Francfort que la Prusse ne faisait aucune opposition au retour des troupes fédérales à Rendsbourg.

Les lettres de Tunis confirment le fait de la tentative d'assassinat sur la personne de M. de Beauval. M. d'Espeville, officier d'ordonnance de l'Empereur, a fait une enquête et un rapport.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Changement de Domicile.

M. POTTET, chapelier, a transféré son domicile rue Saint-Jean, 58, près de la place de la Bilange.

M^{me} Guichard, COUTURIÈRE EN CORSETS, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle a transféré son établissement au rez-de-chaussée de la maison qu'elle habite, place du Marché-Noir, 7, et qu'elle a ajouté à sa fabrication de corsets sur mesure, en tous genres, les corsets de Paris et les corsets sans couture, ainsi qu'un assortiment de jupons et de crinolines; elle tient également toutes les fournitures qui entrent dans ces deux sortes de confections.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Étude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le dimanche 31 juillet 1864, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. BOUTARD, propriétaire à la Martinière, commune de St-Martin-de-la-Place, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Lits en fer et en bois, couettes, matelas, oreillers, traversins, couvertures, couvre-pieds, rideaux de lits et de croisées, fauteuils, commodes, tables, chaises, tableaux, glaces, toile, effets à usage d'homme et de femme, linge, fûts et bouteilles vides, bois de chauffage, batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Étude de M^e BOURDIN, notaire à St-Loup (Deux-Sèvres).

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

en gros ou par corps de ferme,

Les BELLES PROPRIÉTÉS de CHAUSSERAIS et de LA FONTENILLE, sises communes de Chiché et Faye-l'Abbesse, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), à 8 kilomètres du chemin de fer en construction d'Angers à Niort, contenant mille huit hectares se tenant. Pays boisé et giboyeux.

S'adresser, pour visiter les lieux, au Garde, à Chausserais, et pour traiter à M. BERNARD, à St-Loup, ou à M^e BOURDIN, notaire. (330)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 6 août 1864, il sera procédé, à trois heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne, paille et avoine, à livrer dans les magasins militaires de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

L'adjudication aura lieu à la Mairie de Saumur. (241)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Située à Saumur, place du Petit-Thouars, n° 4 et 6, occupée par M^{lle} Godbillon.

Trois grandes salles, formant bâtiment séparé, peuvent servir de magasins; cour et jardin.

S'adresser à M^{lle} GODBILLON, ou à M^e CLOUARD, notaire. (348)

A VENDRE

Une BELLE CUVE EN CHÈNE, bien ferrée, à tirer 50 poinçons de vin rouge.

S'adresser, pour la voir, chez M^{me} DELANDES DE BAGNEUX, et, pour traiter, à M. LETEUILLE, menuisier, rue Brault, à Saumur. (314)

A CÉDER PRÉSENTEMENT,

pour cause de santé.

UN MAGASIN DE BLANC, MODES, LINGERIE et autres articles, situé à Angers, rue Plantagenet.

Bonne clientèle. Il sera accordé toutes facilités pour le paiement. S'adresser rue Plantagenet, 21.

A LOUER PRÉSENTEMENT

OU A VENDRE

MAISON BOURGEOISE,

Avec Jardin, Bassin et Pièce d'eau, Place du Chemin-de-Fer. S'adresser à M. BARRABANT.

MAISON A LOUER

Pour la St-Jean 1865,

Située place de la Bilange, occupée par M. Tirot. S'adresser à M. ANDRÉ, au Pont-Fouchard. (319)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

UNE PORTION DE MAISON PREMIER et SECOND ÉTAGE, Rue d'Orléans, n° 69. S'adresser à M^{me} SEONNET, rue de la Fidélité. (145)

A LOUER

UNE MAISON

AVEC JARDIN.

S'adresser à M^{me} TESSIÉ, rue Petite-Bilange, n° 10. (294)

Guérison infaillible de la Maladie de la Vigne.

SOUFRE SUBLIMÉ, GARANTI PUR.

Chez M. PIE, droguiste à Saumur.

MÉMOIRE

SUR

LES ANCIENNES FORTIFICATIONS MILITAIRES

Connues sous le nom

DE FORTS VITRIFIÉS

Par M. F^d PREVOST,

Capitaine du génie, membre de plusieurs sociétés savantes.

Cette question, pleine d'intérêt pour l'archéologie, a été présentée l'année dernière au congrès archéologique tenu dans notre ville. De nouvelles études ont suscité à M. Prevost des idées complètement neuves, qu'il vient d'exposer dans cette brochure et qui sont appelées à jeter un grand jour sur les singulières constructions de La Courbe, près Argentan, de Sainte-Suzanne (Mayenne), de Saint-Jean-sur-Mayenne et de Péran (Côtes-du-Nord).

In-8°. — Prix : Un franc.

En vente à Saumur, chez PAUL GODET, éditeur, et chez JAVAUD, libraire.

AVIS.

On demandé un emploi de régisseur.

Les meilleurs certificats seront produits, et dans la gestion, il sera apporté l'expérience de quinze années de stage dans le notariat.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour une étude de notaire de chef-lieu d'arrondissement, un SECOND CLERC ayant au moins un an de stage et une bonne écriture.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le CABINET D'AFFAIRES de M. CORMERY est transféré rue Verte, en face de M. Valère, jardinier, près du Champ-de-Foire. (190)

Changement de domicile.

M. REVEAU, agent de change à Saumur, a transféré son domicile rue du Petit-Mail, n° 5, en face du magasin de la pompe à incendie.

UN EMPLOYÉ DE COMMERCE, porteur de bons certificats, DEMANDE UN EMPLOI, soit pour la vente au magasin, soit pour la tenue des livres, pour toute espèce de commerce. S'adresser au bureau du journal.

Maladie de la Vigne

Guérison certaine.

Une seule opération suffit.

Souffrage inutile.

Attestations nombreuses de ces faits.

S'adresser à M. POIRIER, rue Royale, 78, Tours.

Brochure en vente chez GUILLAND-VERGER, éditeur.

Brevet d'invention.

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le Dr BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

LE BLÉ, LA FARINE ET LE PAIN

Sous le régime

DE LA LIBERTÉ DE LA BOULANGERIE

OU

GUIDE

Du Producteur, du Commerçant en Blé et Farine, du Meunier, du Boulanger et du Consommateur,

AYANT POUR EFFET

De donner les prix réels de la farine et du pain de 1^{re}, de 2^e et de 3^e qualité, comparativement au prix de l'hectolitre de froment, pesant naturellement 75 kilogrammes, ou suivant le prix des 100 kilogrammes du même blé.

Cette brochure est extraite du Tarif régulateur perpétuel de L. THIBAUT, ANCIEN MINOTIER.

EN VENTE, chez l'éditeur, E. MILON, libraire à Saumur, rue d'Orléans, 57 et 59 (Maine-et-Loire).

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 28 JUILLET.			BOURSE DU 29 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 10	» 05	» »	66 05	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	94	» »	» 30	94 30	» 30	» »
Obligations du Trésor.	438 75	1 25	» »	438 75	» »	» »
Banque de France.	3380	» 5	» »	3370	» »	» 10
Crédit Foncier (estamp.).	1210	» »	» 5	1210	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1220	» »	» »	1220	» »	» »
Crédit Agricole.	747 50	» »	» 50	745	» »	» 2 50
Crédit industriel.	740	» 2 50	» »	740	» »	» »
Crédit Mobilier.	982 50	» 2 50	» »	983 75	1 25	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	947 50	7 50	» »	947 50	» »	» »
Orléans (estampillé).	872 50	» 2 50	» »	870	» »	» 2 50
Orléans, nouveau.	777 50	» 3 75	» »	777 50	» »	» »
Nord (actions anciennes).	977 50	» »	» »	980	» 2 50	» »
Est.	477 50	» 2 50	» »	477 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	890	» »	» »	897 50	7 50	» »
Lyon nouveau.	890	» »	» 3 75	898 75	8 75	» »
Midi.	637 50	» »	» 50	640	» 2 50	» »
Ouest.	508 75	» »	» 1 25	512 50	3 75	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1625	» »	» 2 50	1630	» 5	» »
Canal de Suez.	471 25	1 25	» »	468 75	» »	» 2 50
Transatlantiques.	560	» »	» »	552 50	» »	» 7 50
Emprunt italien 5 0/0.	68	» »	» 05	68 05	» »	» 05
Autrichiens.	413 75	» 5	» »	417 50	3 75	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	527 50	» 2 50	» »	527 50	» »	» »
Victor-Emmanuel.	350	» »	» »	350	» »	» »
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	338 75	» »	» »	340	» 1 25	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	602 50	» »	» »	607 50	5	» »
Saragosse.	528 75	» »	» 3 75	527 50	» »	» 1 25
Séville-Xérès-Séville.	446 25	» »	» »	446 25	» »	» »
Portugais.	302 50	» »	» 2 50	300	» »	» 2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	302 50	» »	» »	302 50	» »	» »
Orléans.	292 50	» »	» »	292 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	288 75	» »	» »	288 75	» »	» »
Ouest.	287 50	» »	» »	287 50	» »	» »
Midi.	285	» »	» »	285	» »	» »
Est.	287 50	» »	» »	287 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.